

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE TRANS AIDE (ASSOCIATION NATIONALE TRANSGENRE) DU 17 MAI 2010

**En France, même le 17 mai, nous sommes visiblement exclues de la lutte contre la transphobie...**

***Les Transgenres toujours discriminées parce que la Ministre de la Justice désapprouve la position de la France au Conseil de l'Europe !***

Une nouvelle circulaire (CIV/07/10) du ministère de la Justice a été publiée le 14 mai 2010 pour modifier le cadre juridique de la modification de l'état civil pour les personnes transsexuelles. Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ce document destiné à l'ensemble des Procureurs de la République.

Tout d'abord le cadre décrit par ce document est spécifiquement celui des personnes transsexuelles pouvant justifier du « sérieux » de leur transsexualisme par divers documents médicaux. Les personnes transgenres ne sont donc toujours pas concernées par cette nouvelle circulaire de la Ministre. En effet, et contrairement à ce qui est dit par le directeur des affaires civiles et du sceau, les personnes transgenres ne se caractérisent pas par le fait qu'elles conservent leurs organes génitaux d'origine. Cette différenciation par le génital entre les populations transsexuelles et transgenres est totalement erronée et traduit bien l'obsession génitale propre à l'État français. Les personnes transgenres sont, comme leur nom l'indique, des personnes qui changent de genre par convenance personnelle, par choix de vie, et ne sont pas atteintes de transsexualisme.

Nous rappelons que la différenciation de ces deux populations se caractérise en réalité par la souffrance causée par le syndrome du transsexualisme ressenti par les personnes transsexuelles, et par une identité de genre librement assumée pour les personnes transgenres. Voici les définitions correspondantes :

- Personnes transsexuelles : personne en demande de soins pour résoudre sa souffrance psychique et désirant « changer de sexe » en passant par une opération génitale. Une fois opérée, elle ne se définira plus du tout comme une personne transsexuelle mais comme une personne du sexe revendiqué.
- Personnes transgenre : personne qui, par choix, assume un genre différent de celui qui lui a été attribué à sa naissance. Une personne transgenre vit son identité de genre publiquement dans le genre choisi en effectuant parfois, pour des raisons diverses (faciliter son insertion sociale, choisir sa sexualité...) des modifications corporelles.

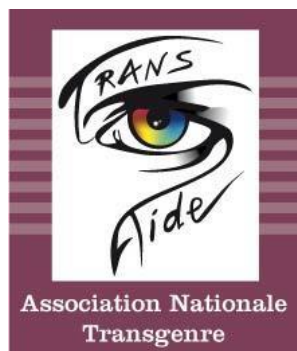
### **La question transsexuelle est en passe d'être juridiquement résolue...**

L'association Trans Aide se réjouit cependant qu'à travers cette nouvelle circulaire, la Ministre de la Justice et la Ministre de la Santé mettent en place les centres de référence et de soins du transsexualisme réclamés par les personnes transsexuelles et leurs associations, avec l'appui de l'Inter-LGBT, pour améliorer leur prise en charge médicale et sa prise en charge financière intégrale, leur facilitant ainsi le changement d'état civil y compris sans opération. En effet, désormais, il suffit que ces personnes justifient de leur syndrome de transsexualisme, d'un traitement hormonal accompagné d'une opération de chirurgie esthétique (visage, augmentation mammaire) pour que cette modification

**Trans Aide – Association Nationale Transgenre**

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : [secretariat@trans-aide.com](mailto:secretariat@trans-aide.com) • [www.trans-aide.com](http://www.trans-aide.com)

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU



de l'état civil soit effectuée. C'était une revendication des associations transsexuelles à laquelle Trans Aide (Association nationale transgenre), solidaire de cette population, s'associe.

### **Les personnes transgenres toujours discriminées par la France !**

Cette circulaire ministérielle, en revanche, ne tient absolument pas compte de la position française concernant le changement d'état civil des personnes transgenres réclamé par la résolution 1728-2010 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Rappelons que l'ensemble de la délégation française a voté cette résolution LGBT incluant le changement d'état civil pour les personnes transgenres, sans obligation légale de stérilisation ou tout autre traitement médical (Cf. *Communiqué de Trans Aide du 6 mai 2010*). Et notamment les représentants de l'actuelle majorité, Mme Christine MARIN (UMP) et M. Michel HUNAULT (Nouveau Centre). Nous sommes donc indignées par l'obstination et l'archaïsme du ministère de la Justice qui continue à s'opposer au changement d'état civil des personnes transgenres et le réserve exclusivement – comme le rappelle la circulaire ministérielle –, aux personnes atteintes d'un syndrome du transsexualisme avéré, syndrome défini par l'arrêt de la Cour de cassation du 11 décembre 1992. Cette position est en totale contradiction avec le texte de la résolution 1728 (2010). Il s'agit là d'une aberrante discrimination en fonction de l'état de santé, pourtant prohibée par les législations européennes et même françaises, puisque seules les personnes atteintes de transsexualisme bénéficient du changement d'état civil alors que ce même changement d'état civil est interdit aux personnes transgenres reconnues non atteintes de transsexualisme par les tribunaux !

Nous demandons donc au Ministre de la Justice de respecter la position de la France au Conseil de l'Europe en éditant une nouvelle circulaire ayant pour sujet, non plus seulement le changement d'état civil pour les personnes transsexuelles, désormais en passe d'être réglé, mais aussi le changement d'état civil des personnes transgenres, et ce en accord avec la résolution 1728 (2010) du Conseil de l'Europe.

Le 17 mai 2010,

**Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie !**

Pour Trans Aide,  
Delphine Ravisé-Giard  
Secrétaire nationale

**Contact :**

e-mail : [secretariat@trans-aide.com](mailto:secretariat@trans-aide.com)

Mobile : 06 14 69 63 51 (Stéphanie Nicot, porte-parole nationale)

**Trans Aide – Association Nationale Transgenre**

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : [secretariat@trans-aide.com](mailto:secretariat@trans-aide.com) • [www.trans-aide.com](http://www.trans-aide.com)

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU